

Conseil Municipal du 02 février 2017

- Compte-rendu -

1. Débat d'orientation budgétaire

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport traitant des orientations générales du budget de l'exercice et des engagements pluriannuels envisagés est présenté au conseil municipal. Cette présentation donne lieu au Débat d'orientation budgétaire.

Le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 5 abstentions, a pris acte de ce Débat d'Orientation Budgétaire.

2. Avenant à la convention relative au financement du dispositif communautaire de maintien à domicile des personnes de plus de 60 ans

La convention régissant les modalités de fonctionnement du dispositif et les conditions financières se sont achevées au 31 décembre 2016. Les communes de Brest métropole ont convenu de renouveler le dispositif mais une réflexion est en cours pour définir les évolutions à apporter dans les prochaines années. De ce fait, un avenant est proposé pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 30 juin 2017. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'avenant présenté et autorise le Maire à le signer.*

3. Demande de prêts d'honneur communaux

Depuis 2006, les modalités d'obtention des prêts d'honneur délivrés aux étudiants n'avaient pas été réévaluées. Une délibération modificative afin de réviser les critères de ressources est donc nécessaire. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donné son accord sur les modalités d'attribution proposées.*

4. Avenant à la délégation de service public et modification du règlement de fonctionnement du Multi-accueil « les Petits Poussins »

Suite à une réorganisation de service il convient de modifier l'article 37 de la délégation de service public en ouvrant la possibilité de nommer au poste de direction une infirmière diplômé d'état. Cette dérogation est possible en vertu de l'article R2324-46 du code de la santé publique. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé l'avenant présenté afin d'apporter cette modification et autorise Monsieur le Maire à le signer.*

De plus, après une année de fonctionnement et afin de répondre à la demande des parents, des modifications ont été apportées au règlement de fonctionnement. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé le nouveau règlement de fonctionnement.*

5. Règlement de location du matériel de la commune et aide au transport

La Ville de Guilers propose la mise à disposition de divers matériels aux associations, particuliers résidant sur la commune ou organismes extérieurs, et dans certaines conditions, aux associations guiléiennes, un service d'aide au transport de ce matériel pour les manifestations organisées sur le territoire communal. Il convient donc de mettre en place un règlement des locations et de transport du matériel. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé les termes du règlement présenté.*

6. Subvention complémentaire sporting Guilers handball

Suite à une erreur de report du nombre d'adhérents du Sporting Handball dans le dossier de demande de subvention 2016, il convient de verser une subvention complémentaire à l'association. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le versement complémentaire de 762.50€ à l'association.*

7. Demande de subvention exceptionnelle du club athlétisme de Guilers

Le 8 janvier dernier les Championnats du Finistère de Cross-Country ont eu lieu au Complexe Louis Ballard. A l'occasion de cet évènement, le club sollicite de la commune l'octroi d'une subvention exceptionnelle. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € et en autorise le versement.*

8. Demande de subvention exceptionnelle – championnat fédéral FSGT VTT

Le Comité FSGT du Finistère organise un championnat fédéral VTT qui rassemblera près de 500 vététistes les 8 et 9 juillet 2017 au Fort de Penfeld et sollicite une subvention exceptionnelle de la commune. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, un élu membre de l'association ne prenant pas part au vote, a approuvé l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000 € et en autorise le versement.*

9. Subvention 2017 dans le cadre de la mise en place de la section foot au sein des collèges Croas Ar Pennoc et Sainte-Marie

En 2014, la Ville de Guilers a signé un avenant à la convention du 17 Juillet 2013 avec l'ASG. Celui-ci prévoit le versement d'une subvention annuelle de 3000€ notamment pour l'année scolaire 2016/2017 dans le cadre de la mise en place de l'école de foot au sein des deux collèges de la commune. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé le montant de la subvention et en autorise le versement pour l'année 2017.*

10. Association flèche gymnique guilérianne – subvention 2017 dans le cadre du soutien à la création d'emploi

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 27 Janvier 2016, la ville de Guilers a accordé une subvention dégressive au club La Flèche Gymnique guilérianne. Pour l'année 2017, il a été prévu de verser la somme de 1500 €. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé le montant de la subvention proposée et en autorise le versement pour l'année 2017.*

11. Bâtiment de vie au complexe sportif Louis Ballard : résultat de la CAO et validation du plan de financement

Le Conseil municipal a été informé du nom des entreprises retenues suite à la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 14 décembre 2016. Compte tenu du résultat de l'appel d'offres le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé le nouveau plan de financement relatif à cette opération et inscrit les crédits nécessaires à l'exécution de cette opération au budget 2017.

12. Information sur la signature d'avenants pour la restructuration du groupe scolaire Pauline Kergomard

Le Conseil Municipal a été informé de la passation d'avenants présentés en commission d'appel d'offres le 14 décembre 2016.

13. Revitalisation du commerce du centre –ville : demande de subventions

L'Etat a lancé un appel à projet pour accompagner les opérations collectives de modernisation des locaux d'activités commerciales. Par délibération du 29 septembre 2016, la ville de Guilers manifestait la volonté de se projeter vers l'avenir en engageant une réflexion sur le devenir du commerce et de l'artisanat en centre-ville. Elle confiait la réalisation d'une étude préalable à la mise en œuvre d'une « opération urbaine collective » éligible au titre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC). Après exposition des motifs, *le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter l'aide du FISAC sur ce programme d'actions et autorise le Maire à signer tout acte y afférent.*

14. Vente de lots au lotissement communal « les Résidences de Kermengleuz »

Par délibération en date du 1er décembre 2016, le Conseil municipal a fixé le prix de vente des lots à 140 € T.T.C. le m², les frais d'actes notariés, taxes et honoraires étant à la charge des acquéreurs des lots. *Le Conseil municipal, à l'unanimité, a donné son accord sur la vente des lots aux acquéreurs désignés, conformément aux réservations et autorise Monsieur le Maire à signer les actes notariés.*

15. Modification du tableau des effectifs

Suite à une mobilité dans le personnel et dans le cadre d'une gestion prospective des effectifs, une réorganisation des responsabilités de pôle est devenue nécessaire afin de répartir les charges de travail. Il est proposé la création d'un emploi permanent à temps complet de Directeur du Service Technique à compter du 1er avril 2017. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté la création d'un poste de Directeur des Services Techniques.*